



**ETUDE DE PERIMETRE D'EPANDAGE  
DES BOUES DE LA STEU DE  
LE MESNIL-AU-VAL**

**Communauté d'Agglomération du Cotentin  
(Manche)**

# SOMMAIRE



<b>RÉSUMÉ NON TECHNIQUE</b>	<b>5</b>
1.1 DOCUMENT D'ÉTUDE PRÉALABLE	5
1.1.1 Présentation de la station d'épuration	5
1.1.2 L'environnement agricole	6
1.1.3 Identification des contraintes – Etude du milieu	6
1.1.4 Modalités agronomiques de l'épandage	6
1.1.5 Description des modalités techniques de réalisation des épandages	6
1.1.6 Etude des filières alternatives	6
1.1.7 Suivi Auto-surveillance des Épandages (SAE)	7
1.1.8 Compatibilité des épandages de boues avec le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux	7
1.2 ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR ET L'ENVIRONNEMENT	7
1.2.1 La ressource en eau et le milieu aquatique	7
1.2.2 Mesures de prévention	7
<b>1 FICHE RÉCAPITULATIVE</b>	<b>8</b>
1.1 LE PÉTITIONNAIRE	8
1.2 LA STATION D'ÉPURATION	8
1.3 L'EXPLOITANT DE LA STATION STATION D'ÉPURATION	8
1.4 LE MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'USINE D'ÉPURATION	8
1.5 NATURE DE L'ACTIVITÉ	9
1.6 MOYENS DE SURVEILLANCE ET D'ÉVALUATION PRÉVUS	9
1.7 COMMUNES CONCERNÉES	9
<b>2 INTRODUCTION</b>	<b>10</b>
<b>3 ANALYSE DES FILIÈRES</b>	<b>11</b>
3.1 CARACTÉRISTIQUES DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT PRODUISANT LES BOUES	11
3.1.1 – Les réseaux d'assainissement	11
3.1.2 – La station d'épuration	11
3.2 LES BOUES	12
3.2.1 Bilan quantitatif	12
3.2.2 Bilan qualitatif	12
3.2.2.1 - Les Eléments Traces Métalliques	12
3.2.2.2 - Les composés traces organiques	13
3.2.2.3 Valeur agronomique	15
3.2.2.4 Valeur fertilisante des boues	18
3.3 LES FLUX TOTAUX EN ÉLÉMENTS FERTILISANTS	19
3.6 RAPPEL RÉGLEMENTAIRE	20
<b>4 LE MILIEU NATUREL</b>	<b>21</b>
4.1 LOCALISATION DU PÉRIMÈTRE	21

4.2 TOPOGRAPHIE	21
4.3 GÉOLOGIE – ECHELLE 1/50 000	21
4.3.1 Formations géologiques	21
4.4 HYDROGÉOLOGIE – RESSOURCE EN EAU	21
4.4.1 Réseau hydrographique	21
4.4.2 Périmètres de captages	21
4.5 CLIMATOLOGIE	22
4.5.1 Températures - Pluviométrie	22
4.6 INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL	23
4.7 ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000 (Source Natura 2000 environnement.gouv)	23
4.7.1 Localisation du projet	23
4.7.2 Zone d'étude	23
4.7.3 Compatibilité avec les zones naturelles	24
4.7.4 Les incidences du projet	24
4.7.4.1 - Incidences directes	24
4.7.4.2 - Incidences indirectes	24
4.8 IMPACT SUR LA FAUNE ET LA FLORE	25
4.9 ZONES INONDABLES	25
4.10 SDAGE - SAGE	25
4.10.1 SDAGE Seine-Normandie	26
4.10.2 SAGE	27
4.11 ZONE VULNÉRABLE	27
4.12 ZONE D' ACTIONS RENFORCÉES (ZAR)	28
4.13 CONCLUSION – CONTRAINTES LIÉES AU MILIEU	28
<b>5 L'ENVIRONNEMENT AGRICOLE</b>	<b>29</b>
5.1 CARACTÉRISTIQUES DES EXPLOITATIONS DU PÉRIMÈTRE	29
5.2 ENQUÊTE AGRONOMIQUE	29
5.3 BALANCE GLOBALE DE FERTILISATION AZOTE ET PHOSPHORE	30
5.3.1 Production d'éléments fertilisants	30
5.3.2 Exportation par les cultures	30
5.3.3 Balance globale avant engrais externes	30
5.3.4 Bilan global du plan d'épandage	31
5.4 CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES	31
5.4.1 L'azote	31
<b>6 INCIDENCE DE L'ACTIVITÉ D'ÉPANDAGE</b>	<b>33</b>
6.1 LA RESSOURCE EN EAU ET LE MILIEU AQUATIQUE	33
6.1.1 Les eaux superficielles	33
6.1.2 Les eaux souterraines	33
6.2 ÉCOULEMENT ET RUISSELLEMENT	34
6.2.1 Suite à l'entreposage des boues	34
6.2.2 Suite à l'épandage	34
6.3 PRESERVATION DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES	34
6.4 SANTÉ PUBLIQUE	34
6.5 SÉCURITÉ CIVILE	34
6.6 LIBRE ÉCOULEMENT DES EAUX ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS	34

6.7 AGRICULTURE	35
6.8 PÊCHES ET CULTURES MARINES	35
6.9 PÊCHES EN EAU DOUCE	35
6.10 INDUSTRIE ET PRODUCTION D'ÉNERGIE	35
6.11 TRANSPORT	35
6.12 TOURISME, LOISIRS ET SPORTS NAUTIQUES	36
6.13 NUISANCES OLFACTIVES	36
6.13.1 Suite à l'entreposage et au transport	36
6.13.2 Suite à l'épandage	36
6.14 CONCLUSION	36
<b>1 ETUDE DES SOLS ET APTITUDE A L'ÉPANDAGE</b>	<b>37</b>
7.1 ETUDE DES SOLS	37
7.1.1 Caractéristiques des sols	37
7.1.2 Aptitude des sols aux épandages (Carte d'aptitude annexe 7)	37
7.2 RÉSULTATS DES ANALYSES DE SOLS	38
7.2.1 Les paramètres agronomiques	38
7.2.2 Les éléments traces sur le point de référence	38
7.2.3 Conclusion	38
7.3 CARTE D'APTITUDE A L'ÉPANDAGE	39
7.3.1 Etablissement de la carte	39
7.3.2 Distance d'isolement à l'épandage	39
7.3.2.1 - Habitations, terrains de camping, locaux occupés	39
7.3.2.2 - Points de prélèvement destinés à la consommation humaine	39
7.3.3 Contraintes hydrogéologiques, pédologiques et topographiques	40
7.3.4 Synthèse	41
<b>8 MODALITÉS ET CONTRÔLE DE L'ÉPANDAGE DES BOUES URBAINES</b>	<b>42</b>
8.1 VALEUR AGRONOMIQUE DES BOUES DES LAGUNES DE LE MESNIL-AU-VAL	42
8.2 POSSIBILITÉS D'ÉPANDAGE	43
8.3 CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES	43
8.3.1 Contraintes réglementaires	43
8.3.1.- Habitations, terrains de camping, locaux occupés (cas du département de la Manche)	43
8.3.2 - Points de prélèvement destinés à la consommation humaine	43
8.3.3 - Autres distances à respecter	44
8.3.4 - Périodes où l'épandage de fertilisant est interdit dans la Manche (communes en Zone Vulnérable et en ZAR)	44
8.3.5 – Périodes où l'épandage de fertilisant est inapproprié dans la Manche (communes hors zones vulnérables) - Non concerné dans l'étude	44
8.3.6 – Périodes d'interdiction communes (en ou hors Zones Vulnérables)	44
8.3.7 – La remise à l'herbe des animaux	44
8.4 PLANNING PRÉVISIONNEL D'ÉPANDAGE	45
8.5 ORGANISATION DE LA FILIÈRE	46
8.5.1 L'évacuation des eaux surnageantes	46
8.5.2 Curage/Transport/épandage	46
8.6 SUIVI ET AUTO-SURVEILLANCE DES ÉPANDAGES	47
<b>9 LES FILIÈRES ALTERNATIVES A LA VALORISATION AGRICOLE DES BOUES</b>	<b>48</b>

9.1 LE COMPOSTAGE	48
9.2 L'INCINÉRATION	48
9.3 CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (CET) :	49
<b>10 CONCLUSION</b>	<b>50</b>
<b>ANNEXE 1 :</b>	Bathymétrie et Analyse des boues 2023 - Genêts
<b>ANNEXE 2 :</b>	Inventaire des Zones Naturelles (ZNIEFF et Natura 2000)
<b>ANNEXE 3 :</b>	Formulaire d'incidence NATURA 2000
<b>ANNEXE 4 :</b>	Conventions d'épandage
<b>ANNEXE 5 :</b>	Bilans de fertilisation
<b>ANNEXE 6 :</b>	Bulletins d'analyses de sols
<b>ANNEXE 7 :</b>	Documents Cartographiques
<b>ANNEXE 8 :</b>	Fichiers parcellaires
<b>ANNEXE 9 :</b>	Plannings Prévisionnels d'épandage

**ANNEXE 3 :**  
**FORMULAIRES D'INCIDENCE NATURA 2000**

 <p>Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  BASSE-NORMANDIE</p>	<p><b>FORMULAIRE DE PRE-EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000</b> Version du 3 mars 2011</p>	 <p>NATURA 2000</p>
---	--	--

**AVERTISSEMENT PRÉALABLE :** ce formulaire n'est pas adapté aux programmes, plans ou projets qui sont soumis à étude d'impact, notice d'impact ou autre rapport environnemental. La démarche d'évaluation des incidences Natura 2000 est à mener dans le cadre de ces procédures et fait l'objet d'un rapport en conformité avec les dispositions propres à chacune d'elle (exemple : étude d'impact ICPE, dossier loi sur l'eau...).

De même, un formulaire-type existe également pour les organisateurs de manifestations sportives soumis désormais au régime d'évaluation des incidences. Celui-ci est disponible sur le site internet de la DREAL de Basse Normandie : [www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr) , rubrique "biodiversité"

#### **A quoi sert ce formulaire ?**

*Les projets qui ont lieu dans ou à proximité d'un site Natura 2000 ne doivent pas avoir d'incidences sur la biodiversité qui a justifié leur désignation.*

*Ce formulaire permet de répondre aux questions préalables suivantes : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Quels sont les points-clés de mon projet sur lesquels l'administration portera son attention ?*

*Ce formulaire est avant tout destiné aux porteurs de projets qui estiment pouvoir démontrer simplement à l'administration l'absence d'incidence prévisible de leur projet sur un site Natura 2000. On entend ici par "projet" l'ensemble des documents de planification, les projets, les manifestations sportives, les travaux... soumis réglementairement à évaluation d'incidences. Le formulaire permet, par une comparaison entre le projet et les enjeux du site Natura 2000, de réaliser une première évaluation de son incidence sur un site Natura 2000 et de s'affranchir d'une étude approfondie s'il peut être démontré par ce formulaire l'absence d'incidence.*

#### **Par qui ce formulaire doit-il être renseigné ?**

*Ce formulaire est à remplir par le porteur du projet, avec les informations qui lui sont accessibles. Vous trouverez des adresses utiles en page 8 pour vous aider. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.*

*Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence, après évaluation des impacts et présentation d'un argumentaire étayé en ce sens*

#### **Pour qui ?**

*Une fois complété, ce formulaire doit être fourni au service administratif instruisant le projet pour lui permettre de poursuivre l'instruction de la demande d'autorisation.*

**!!** Joindre obligatoirement une carte de localisation précise du projet (emprise temporaire et définitive du projet, du chantier, des accès...) sur une carte au 1/25 000e, un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.). Le cas échéant,

joindre une carte illustrant l'étendue géographique du territoire sur lequel les incidences peuvent se faire sentir.

**Coordonnées du porteur de projet :**

Intitulé du projet : **Epandage des boues**

Nom du demandeur : **Communauté d'Agglomération du Cotentin**

Société : Station d'épuration par lagunage de **LE MESNIL AU VAL**.

Commune(s) et département(s) concernés par le projet : **LE MESNIL AU VAL**

Adresse du demandeur : Communauté d'Agglomération du Cotentin - Direction Cycle de l'Eau - 2 Quai de Caligny - BP 808 50108 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Téléphone : **02 33 01 93 12** Fax : ../

Email : [pascal.eustace@lecotentin.fr](mailto:pascal.eustace@lecotentin.fr)

## 1. Description du projet

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet sur papier libre en complément à ce formulaire.

### a. Nature du projet

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

**Epandage des boues issues de la station de LE MESNIL AU VAL en charge du traitement des eaux usées de la commune.**

**L'innocuité des boues est détaillée dans le dossier de plan d'épandage**

### b. Localisation et cartographie

Département : **MANCHE**

Commune(s) : **LE MESNIL-AU-VAL**

Le projet est situé sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 :  Oui  **Non**

**Nom du site :** **code**

**Hors site Natura 2000**  A quelle distance ?

**A 5.5 km (km) du site (nom) : Récifs et marais arrière littoraux du Cap Lévi à la Pointe de Saire - Code FR2500085**

A (m ou km) du site (nom) : .

### c. Etendue du projet

**Emprise au sol du projet : 11.32**

**( ha)**

ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

< 100 m<sup>2</sup>

1 000 à 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)

100 à 1 000 m<sup>2</sup>

> 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)

- Emprise linéaire en phase chantier : **0.**

**( m / km)**

- Emprise linéaire en phase d'exploitation ou de fonctionnement : **0**

**( m / km)**

*Préciser si le projet comportera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.  
Pour les manifestations sportives : décrire les infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.*

**Néant**

### d. Durée prévisible et période envisagée du projet :

- Projet, manifestation :  **diurne** /  nocturne

- Durée précise si connue : **1 à 3**

**(jours / an)**

ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue : **printemps 2024**

(de tel mois à tel mois)

ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante(s) :

Printemps

Automne

Eté

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

**autre (préciser) : Ponctuel (printemps 2024)**

### **e. Entretien / fonctionnement / rejet**

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou des rejets dans le milieu naturel durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

#### **Aucun rejet dans le milieu naturel**

### **f. Budget**

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :  
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 €                      | <input type="checkbox"/> de 20 000 € à 100 000 € |
| <input checked="" type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 € | <input type="checkbox"/> > à 100 000 €           |

## **2. Caractérisation de la zone d'influence du projet**

La zone d'influence d'un projet est plus grande que la zone d'implantation, elle est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

Cocher les cases ci-dessous selon la nature de l'influence à distance du projet et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000 ou au 1/50 000.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Émission de poussières, de vibrations
- Pollutions chimiques
- Réalisation de pistes de chantier, circulation
- Réalisation de parkings, de stationnements
- Gestion et circulation du public
- Rupture de corridors écologiques
- Perturbation d'une espèce
- Bruits
- Autres incidences Aucune incidence**

PRÉFECTURE DE LA RÉGION BASSE NORMANDIE

### 3. Milieux naturels et espèces Natura 2000

Cette partie est consacrée à un état des lieux écologique de l'emprise et de la zone d'influence du projet.

Renseigner les tableaux page suivante en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et des espèces d'intérêt européen.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site. Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 :

Photo 2 :

Photo 3 :

#### LISTE DES HABITATS NATURELS CONCERNÉS :

	<b>TYPE DE VEGETATION (Habitats naturels)</b>	<b>Composition du site</b>	<b>Commentaire sur l'incidence du projet</b>
<b>Milieux ouverts</b>	<b>Prairies semi-naturelles</b>		
	<b>Prés maigres</b>		
	<b>Landes sèches</b>		
	<b>Haies</b>		
	<b>Autres : zones de plantation d'arbres</b>		
<b>Milieux forestiers</b>	<b>Forêt de feuillus</b>		
	<b>Landes boisées</b>		
	<b>Autres : Forêt caducifoliée</b>		
<b>Milieux rocheux</b>	<b>Falaises, escarpements</b>		
	<b>Affleurements rocheux</b>		
	<b>Eboulis</b>		
	<b>Cavité à chauve-souris</b>		
	<b>Autre :</b>		
<b>Milieux humides et aquatiques</b>	<b>Marais</b>		
	<b>Landes humides</b>		
	<b>Mares</b>		
	<b>Fossés</b>		
	<b>Cours d'eau</b>		
	<b>Herbiers aquatiques</b>		
	<b>Etangs</b>		
	<b>Tourbières, marais</b>	1 %	Zone non concernée par les épandages
	<b>Gravières</b>		
	<b>Prairies humides</b>		
<b>Autre : Eaux douces intérieures</b>			
<b>Milieux littoraux et marins</b>	<b>Falaises</b>	1 %	Zone non concernée par les épandages
	<b>Landes</b>	1 %	Zone non concernée par les épandages
	<b>Herbiers de zostères</b>		
	<b>Plages et bancs de sable, Dunes</b>	1 %	Zone non concernée par les épandages
	<b>Dunes</b>		
	<b>Prés salés, marais salants</b>		
	<b>Lagunes</b>		
<b>Autres : Estuaire, vasières</b>			
<b>Autre type de milieu</b>	<b>Mer, bras de mer</b>	96 %	Zone non concernée par les épandages

LISTE DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE CONCERNÉES :

Précisez les espèces d'intérêt européen présentes  
(consultez la liste jointe en annexe pour vous orienter) :

GROUPE D'ESPÈCES	Nom de l'espèce	Commentaires sur l'incidence du projet
Plantes	Crambe marine	Aucune incidence
	Linaire des sables	Aucune incidence
	Achillée maritime, Diotis cotonneuse, Diotis maritime, Diotis laineux, Othante maritime, Diotis blanc, Santoline-cyprès	Aucune incidence
Mollusques		
Crustacés		
Insectes	Lucarne Cerf-volant	Aucune incidence
Amphibiens, reptiles	Triton crêté	Aucune incidence
Oiseaux	Sarcelle d'hiver	Aucune incidence
	Gravelot à collier interrompu, gravelot de Kent	Aucune incidence
Mammifères	Chiroptères (chauves-souris) : Grand Murin, Grand rhinolophe, Barbastelle d'Europe,	Aucune incidence
	Grands dauphin	Aucune incidence
	Marsouin commun	Aucune incidence
	Phoque gris	Aucune incidence
	Phoque veau marin	Aucune incidence

**Les épandages auront lieu hors zone Natura 2000 et n'auront aucune incidence sur les espèces protégées présentes.**

#### 4.Incidences du projet

*Décrivez sommairement les incidences potentielles de votre projet sur les espèces et sur les habitats naturels d'intérêt européen, en phase chantier et en fonctionnement.*

Destruction ou détérioration d'habitat naturel (indiquer type d'habitat et surface) :

**Epanchage des boues de la station d'épuration par lagunage de LE MESNIL AU VAL sur des parcelles agricoles régulièrement cultivées et ne présentant aucune faune ni flore spécifique.**  
**L'épandage est réalisé en respectant les règles de fertilisation pour éviter tout impact.**

En conclusion, y-a-t-il un risque de destruction d'habitat naturel :  Oui  Non

---

Destruction d'espèces ou d'habitat d'espèces (indiquer ces espèces) :

**Epanchage des boues de la station d'épuration ar lagunage de LE MESNIL AU VAL sur des parcelles agricoles régulièrement cultivées et ne présentant aucune faune ni flore spécifique.**  
**L'épandage est réalisé en respectant les règles de fertilisation pour éviter tout impact.**

En conclusion, y-a-t-il un risque de destruction d'espèces ou d'habitat d'espèce :

Oui  Non

---

Perturbations d'espèces (reproduction, repos, alimentation, migration...):

**Epanchage des boues de la station d'épuration ar lagunage de LE MESNIL AU VAL sur des parcelles agricoles régulièrement cultivées et ne présentant aucune faune ni flore spécifique.**  
**L'épandage est réalisé en respectant les règles de fertilisation pour éviter tout impact.**

En conclusion, y-a-t-il un risque de perturbation d'espèces :  Oui  Non

## 5. Conclusion

**Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.**

*A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :*

*- un habitat naturel d'intérêt européen risque d'être détruit ou dégradé dans un site Natura 2000.*

*- une population ou un habitat d'espèce d'intérêt européen risque d'être détruit ou perturbé dans un site Natura 2000.*

**Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ?**

**NON** : ce formulaire accompagné de ses pièces, est remis au service instructeur avec la demande d'autorisation ou avec la déclaration. Si le service instructeur valide cette conclusion, il ne vous sera pas demandé d'évaluation d'incidences plus détaillée.

**OUI** : ce formulaire doit être complété par une évaluation d'incidences plus étayée qui sera remise au service instructeur avec la demande d'autorisation ou avec la déclaration. Cette évaluation d'incidence devra détailler les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'incidence du projet sur les habitats et les espèces d'intérêt européen.

A (lieu) : **Dol de Bretagne**  
Le (date) : 12/12/2023

Nom, fonction et signature : **Pillevesse Michaël**  
**Ingénieur d'études**



### Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

**Informations de base :**

Site Internet [www.natura2000.fr](http://www.natura2000.fr)

**Informations sur la procédure d'évaluation d'incidences Natura 2000**

Demandez « L'Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » à la DREAL

**Fiches descriptives des sites Natura 2000 de Basse-Normandie, Document d'objectifs de chaque site Natura 2000 :**

Site Internet de la DREAL : [www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr)

**Carte des sites Natura 2000**

Site de cartographie en ligne de la DREAL ( **C ARMEN**, onglet **Patrimoine naturel**) :

**Carte d'identité officielle des sites Natura 2000 (Formulaires Standards de Données) :**

Site du Muséum d'Histoire Naturelle <http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

**Conseils et expertise pour chaque site :**

Liste des opérateurs Natura 2000 de Basse-Normandie sur le site internet de la DREAL